



Aides à L'APPRENTISSAGE pour l'entreprise 2026

Suite à l'adoption de la Loi de Finances et à la proposition du décret du 6 mars 2026, les aides à l'apprentissage devraient être profondément restructurées.

Le décret précise l'aide à l'apprentissage pour tous contrats signés entre le 7/03/2026 et le 31/03/2026.

Ce qui ne change pas:

- L'aide est modulée selon le niveau de diplôme et la taille de l'entreprise.
- L'aide est strictement calculée au prorata du temps passé en entreprise sur le premier et le dernier mois du contrat.
- L'aide est versée sur la première année de contrat, à compter du 2ème mois.

	Entreprises de moins de 250 salariés	Entreprises de 250 salariés et plus
Niveaux 3 et 4 (intra bac et bac)	5 000 euros	2 000 euros
Niveau 5 (BTS)	4 500 euros	1 500 euros
Niveaux 6 et 7 (licence et master)	2 000 euros	750 euros

CES MONTANTS SONT VERSÉS PAR L'ÉTAT (VIA L'ASP).

VOUS POUVEZ LES CUMULER AVEC LES AIDES À LA FONCTION TUTORALE VERSÉES PAR VOTRE OPCO.

L'AIDE À LA FONCTION TUTORALE SELON VOTRE OPCO

L'aide à la fonction tutorale (ou exercice du tutorat) est un levier financier crucial pour les entreprises. Elle permet de compenser les coûts liés au temps passé par le maître d'apprentissage (ou tuteur) pour accompagner l'alternant.

Le principe de base

Contrairement à l'aide unique à l'embauche (versée par l'État), l'aide à la fonction tutorale est versée par votre OPCO (Opérateur de Compétences). Elle se décompose généralement en deux volets :

1. L'aide à la formation : Remboursement des frais de formation du maître d'apprentissage (pour apprendre à transmettre son savoir).
2. L'aide à l'exercice : Forfait mensuel versé à l'entreprise pour couvrir le temps dédié à l'encadrement.

Récapitulatif par grands types d'OPCO

Note : Les montants et durées sont fixés par les branches professionnelles et peuvent varier chaque année. Voici les tendances observées en 2025-2026.

AKTO

230 € par mois sur 12 mois. Majoration à 345 € si le maître d'apprentissage a 45 ans ou plus.

OCAPIAT

230 € par mois sur 9 mois. Forfait global max. de 2 070 € par contrat.

OPCO EP

230 € par mois sur 12 mois. Souvent réservé aux tuteurs ayant suivi une formation.

Constructys

230 € par mois sur 6 mois. Le tuteur doit être inscrit à l'Ordre des tuteurs (TP).

Atlas

230 € par mois sur 6 mois. Plafonné selon les fonds de la branche.

Afdas

65 € par mois sur 10 mois. Réservé aux entreprises de moins de 11 salariés.

L'Opcommerce

80 € par mois de 1 à 6 mois. Varie selon la branche (ex: 150 € / 1 mois en Bricolage).

Aide à la formation du Maître d'Apprentissage

Si votre tuteur n'a pas encore de certification, l'OPCO finance sa préparation pédagogique :

- Prise en charge standard : 15 € / heure de formation.
- Durée maximale : Généralement limitée à 40 heures (ou 21 heures pour certains comme l'Afdas ou Constructys).
- Exemple : Une formation de 3 jours (21h) est remboursée à hauteur de 315 €.